



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que conformément à l'article 148 C.M., le contenu du calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année a été adopté par le conseil de la Municipalité de Audet lors de la séance de conseil tenue le 4 décembre dernier.

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil pour **2024**, qui se tiendront **à la salle municipale située au 237 rue Principale à Audet**, le lundi ou mardi et qui débiteront à **20h00**.

- | | |
|----------------------|---------------------|
| - Lundi, 15 janvier | - Lundi, 5 février |
| - Lundi, 4 mars | - Mardi, 2 avril |
| - Lundi, 6 mai | - Lundi, 3 juin |
| - Mardi, 2 juillet | - Lundi, 12 août |
| - Mardi, 3 septembre | - Lundi, 7 octobre |
| - Lundi, 4 novembre | - Lundi, 2 décembre |

Donné à Audet ce 5^e jour de décembre 2023.

France Larochelle
Directrice générale /
Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Larochelle, Directrice générale / greffière-trésorière de la Municipalité de Audet certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat portant sur le calendrier des séances de conseil pour l'année 2024, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 5 décembre 2023, à chacun des endroits suivants :

- Bureau des services municipaux au 266 rue Principale à Audet
- Bureau municipal au 238 rue Principale à Audet

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Audet ce 5 décembre 2023.

France Larochelle
Directrice générale /
Greffière-trésorière

